



LOI PACTE

Quelles sont les incidences
de loi PACTE sur vos contrats
d'épargne-retraite ?



CRYSTAL FINANCE

CONSERVER MON ANCIEN CONTRAT OU OPTER POUR LE PER ?

LES QUESTIONS À SE POSER

PER?

La table de mortalité est-elle garantie ?

Quelle fiscalité à la sortie ?

Sortir en rente ou plutôt en capital ?

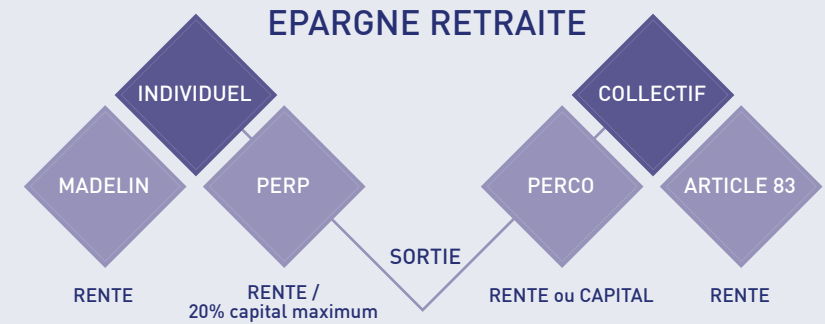
Quelles options de prévoyance choisir dans mon contrat ?

Quel taux technique est indexé à ma rente ?

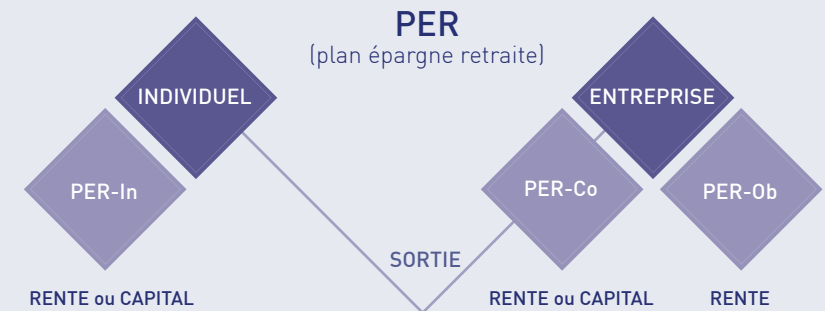
La gestion financière est-elle adaptée ?

QUELS DISPOSITIFS D'ÉPARGNE-RETRAITE ?

Avant la Loi PACTE
Souscription possible jusqu'au 30 sept.2020



Après la Loi PACTE
Souscription dès le 1^{er} octobre 2019



AUDITER POUR DÉCIDER

De nombreux paramètres doivent être pris en compte dans le choix d'ouvrir ou non un PER et d'y transférer les sommes versées sur un contrat Madelin, PERP, Article 83...

Chaque situation est unique, il convient donc d'auditer vos contrats afin de procéder à d'éventuels changements de stratégie.



Votre conseiller Crystal Finance se tient à votre disposition pour **auditer vos dispositifs existants** et **bâtir une stratégie pérenne** en matière d'épargne-retraite.

www.crystal-finance.com

DÉTAIL DE NOTRE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT :

- 1/** Audit de l'épargne-retraite existante et présentation des nouveaux dispositifs d'épargne-retraite
- 2/** Simulations personnalisées pour vous aider à opter pour le dispositif le plus adapté à votre situation
- 3/** Détermination d'une stratégie retraite pérenne et mise en place de solutions d'épargne-retraite personnalisées

CRYSTAL FINANCE est une marque CRYSTAL :

939, rue de la Croix Verte - CS 44461 / 34198 Montpellier Cedex 5 / T+33 4 67 04 66 36

Réclamations clients clientele@groupe-crystal.com

SA au capital de 811 250 EUR / RCS Montpellier 384 956 884 / APE 6622Z / TVA intracommunautaire FR 13 384 956 884

Crystal est enregistrée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance tenu par l'ORIAS, (www.orias.fr) sous le N°07 008 017 au titre des activités suivantes :

Courtier en assurance, opérations de banque et services de paiement placé sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09

Conseiller en Investissement Financier - Adhérent à l'ANACOFI-CIF N°E001059 (Association Nationale des Conseils Financiers) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Agent immobilier - Transactions sur immeubles et fonds de commerce (sans détention de fonds direct pour compte de tiers) - Carte Professionnelle N°CPI 3402 2016 000 005 874 délivrée par la CCI de l'Hérault

Garantie Financière contrat N°703 868 9804 souscrit auprès de la société AXA France IARD SA - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre

Crystal exerce également en libre prestation de service (LPS) dans plusieurs pays de l'EEE.

Document sans valeur contractuelle et purement indicatif, établi sur la base des dispositions légales et réglementaires en vigueur au 08/10/2019. Le contenu et la forme du document et la méthodologie employée, relèvent de la législation sur le droit d'auteur, le droit des marques et, de façon générale, sur la propriété intellectuelle. Le groupe Crystal en est le concepteur. Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion, en tout ou partie, de ce document ou ses annexes sur quelque support ou par tout procédé que ce soit, de même que toute vente, revente, retransmission ou mise à disposition de tiers de quelque manière que ce soit sont réglementées. Le non-respect de cette réglementation peut constituer une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur (articles L335-1 à L335-10 du Code de la propriété intellectuelle).